



COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste de l'Entente communale, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Frédéric Glassey, né le 08.03.1973, originaire de Nendaz VS, domicilié à la Route de la Gare 13 à Tolochenaz, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

La présidente du bureau:



La secrétaire: